

de l'Île-aux-Noix fussent transportés à l'Île St. Hélène, et que le Lieutenant-colonel Wily avait reçu instruction de faire effectuer ce transport sans délai.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

B. SULTE,  
Pour le Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

L'Adjudant-Général de la Milice.

(2,205),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,  
OTTAWA, 25 août 1870.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 24 de ce mois, suggérant que l'on demandât aux autorités impériales les quatre légères pièces de campagne faisant partie du matériel de l'expédition de la Rivière-Rouge, et des munitions Snider, l'honorable ministre de la milice m'a chargé de vous dire qu'il approuvait votre recommandation, et qu'une demande allait être immédiatement envoyée à cet effet au Lieutenant-général Lindsay.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

B. SULTE,  
Pour le Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

A l'Adjudant-Général de la Milice.

(2,206.)

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,  
OTTAWA, 25 août 1870.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable ministre de la milice et de la défense de demander que requête soit faite au Lieutenant-général commandant pour obtenir des autorités, impériales, pour le gouvernement canadien, les quatre légères pièces de campagne, avec leurs équipement et munitions, qui ont accompagné le corps expéditionnaire à la Rivière-Rouge, afin que ces canons restent avec la garnison canadienne au Fort Garry; et aussi que, comme l'approvisionnement de munitions Snider que possède l'effectif du Canada est très-restreint, tout ce que l'effectif régulier pourra épargner de munitions Snider soit, à son retour du Fort Garry, transféré à l'officier commandant les troupes du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

B. SULTE,  
Pour le Dép. Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire Militaire de  
Son Excellence le Gouverneur-Général.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,  
OTTAWA, 6 septembre 1870.

MÉMOIRE,—Relativement à la lettre du Lieutenant-Colonel Wily, directeur des magasins, datée le 23 du présent mois, l'honorable ministre de la milice et de la défense approuve la